

[Text]

• 1615

I might add that prior to 1952 the federal government made no payments to local municipalities in the area for any federal property or Crown agencies in order to help share in the cost of running the municipalities. So that to put it in perhaps a little more easily understood fashion, for the first 80 to 90 years of Confederation, the federal government paid no share of the municipal expenses in Ottawa-Carleton, or in Ottawa, as it was then.

The issue has become all the more pressing as a result of the federal government's revised decentralization and relocation policy. We are faced with a diminishing tax base as a result of the anticipated high vacancy rate in commercial leased space available. This, combined with a shortfall in grant-in-lieu payments, will further increase the burden on the individual taxpayer in Ottawa-Carleton.

I would like at this time, Mr. Chairman, to table for the Committee a copy of our submission to the Secretary of State for Urban Affairs when we met with the Cabinet representatives to discuss this issue last month.

Our position is this. We argue that the federal government should behave like a good corporate citizen and begin to pay its fair share of municipal services for its own properties and that of Crown corporations. Our argument is not restricted only to this municipality but to other municipalities affected across the country.

It is a position supported by the Ontario government as outlined in budget paper E of their 1976 budget concerning reform of the property tax system. It is a position supported by the Federation of Canadian Municipalities.

In Ottawa-Carleton it is estimated that the grant-in-lieu shortfall experienced by the 11 local municipalities is \$33,457,000 or 55 per cent of the total grant-in-lieu deficiency across the country.

This does not take into account the Post Office. If the Post Office were taken into account, then the weight across the country would be heavier and our share would be, rather than 55 per cent, about 45 per cent.

This figure is comprised of just over \$10 million of revenue from properties exempted from payment under the federal Municipal Grants Act, half a million dollars in service deductions unilaterally established by the Government of Canada, and \$22.7 million in taxation due from occupancy related municipal levies.

The Ottawa-Carleton Review Commission suggests that as much as 11 per cent of the total taxation of all local municipalities in the region is currently shifted to other taxpayers because of deficiencies in the grant-in-lieu payments. I should also point out that additional residential property rates of as much as 31 per cent must be imposed on local taxpayers to offset the revenue shortfall created by current federal practices.

[Translation]

Je dois ajouter qu'avant 1952, les municipalités de la région n'ont reçu du gouvernement fédéral aucune aide financière pour des biens fédéraux ou des sociétés de la Couronne. Autrement dit, et pour exprimer cela en termes un peu plus clairs, le gouvernement fédéral n'a pris en charge aucune des dépenses municipales d'Ottawa-Carleton ou d'Ottawa comme c'était avant, durant les 80 ou 90 premières années de la Confédération.

Le problème se pose avec d'autant plus d'acuité au moment où le gouvernement fédéral pratique une nouvelle politique de décentralisation. Nous devons faire face à une assiette fiscale réduite par suite des nombreux locaux commerciaux qui resteront vacants. A cela s'ajoute une baisse des versements assimilés à des subventions, ce qui va accroître d'autant le fardeau du contribuable d'Ottawa-Carleton.

Monsieur le président, je voudrais déposer maintenant un exemplaire du mémoire que nous avons remis le mois dernier au Secrétaire d'État aux Affaires urbaines lorsque nous avons rencontré les représentants du conseil des ministres pour discuter de ce problème.

Notre position est la suivante: le gouvernement fédéral devrait se comporter comme toute autre société et prendre à sa charge la part des services municipaux qui lui revient et qui grève ses propres biens et ceux des sociétés de la Couronne. Cela vaut non seulement pour cette municipalité mais pour toutes celles que ce problème touche dans le reste du pays.

Cette position est appuyée par le gouvernement de l'Ontario, comme on peut le voir dans l'annexe E du budget de 1976 qui porte sur la réforme des taxes foncières. Cette position bénéficie également du soutien de la Fédération des municipalités canadiennes.

On estime que la perte résultant de la formule des subventions s'élève à 33,457 mille dollars pour les 11 municipalités que regroupe Ottawa-Carleton, soit 55 p. 100 de la perte totale à l'échelle du pays.

Cela ne tient pas compte des postes. Si l'on en tenait compte, le fardeau réparti sur l'ensemble du pays serait beaucoup plus lourd, et notre part ne serait plus que de 45 p. 100 au lieu de 55 p. 100.

Ce chiffre comprend le manque à gagner sur les propriétés exonérées en vertu de la Loi fédérale sur les subventions aux municipalités, soit un peu plus de 10 millions de dollars; les déductions de services établies unilatéralement par le gouvernement du Canada, soit un demi-million de dollars; et les recettes fiscales liées aux redevances municipales sur l'occupation des sols, soit 22.7 millions de dollars.

La Commission d'examen d'Ottawa-Carleton estime que le manque à gagner résultant de la formule des subventions se solde par un accroissement des taxes foncières pour les autres contribuables et que cet accroissement atteindrait jusqu'à 11 p. 100 du total des recettes fiscales de toutes les municipalités de la région. Je dois également souligner que les contribuables locaux se voient imposer une augmentation de leurs taxes résidentielles qui va jusqu'à 31 p. 100, et cela pour compenser